

TRANSPORTS AERIENS

CONTRIBUTIONS STATUTAIRES

SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT CLERMONT-FERRAND AUVERGNE

Le Syndicat Mixte de l'Aéroport Clermont-Ferrand Auvergne (SMACFA) est propriétaire de la plateforme et en définit la stratégie de développement, réalise les investissements et contrôle la Délégation de Service Public de l'aéroport (exploitation confiée jusqu'en 2030 à une filiale 100 % VINCI Airports).

Le trafic commercial de l'aéroport est de 230 000 passagers en 2024 (iso 2023) et se renforcera en 2025 avec l'ouverture de deux nouvelles liaisons régulières annuelles. Autre axe majeur de développement, celui de la décarbonation, pour lequel le SMACFA priorise ses investissements : performance énergétique des bâtiments et des infrastructures aéronautiques, transition énergétique des équipements, développement de la solarisation, recherche et développement sur la captation de carbone par les prairies aéronautiques, désimperméabilisation des sols, accueil de l'aviation décarbonée (électrique ou Carburant d'Aviation Durable). L'objectif est d'atteindre la neutralité carbone en 2050.

Le SMACFA a voté son budget primitif le 21 février 2025. Celui-ci introduit une nouvelle modalité de versement des contributions statutaires de ses membres, à savoir une part fixe de 60 % appelée au printemps, et une part variable appelée à l'automne selon le taux de réalisation des investissements planifiés ne pouvant dépasser les 40% restants. Le montant des contributions statutaires pour 2025 est stable par rapport à l'année passée :

- Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (40 %) : 1 272 186 €
- Clermont Auvergne Métropole (32 %) : 1 010 000 €
- Conseil Départemental du Puy-de-Dôme (28 %) : 890 000 €

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'AÉRODROME DÉPARTEMENTAL LE PUY-EN-VELAY / LOUDES

Le Syndicat Mixte de Gestion de l'Aérodrome Départemental du Puy Loudes (SMGAD) a en charge l'exploitation de l'aéroport (propriété du Département de Haute-Loire), notamment le suivi de la liaison sous obligation de service public Le Puy-en-Velay – Paris Orly (contrat de DSP avec Twinjet lancé en septembre 2024 pour 4 ans).

Le SMGAD a voté son budget primitif en mars 2025. Le montant des contributions statutaires pour cette année repose sur une nouvelle clé de répartition de ses membres, objet de la modification des statuts du 4 décembre 2024 :

- Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (70 %) : 1 000 000 €
- Département de la Haute-Loire (15 %) : 291 000 €
- Communauté d'agglomération Le Puy-en-Velay (9 %) : 166 000 €
- Chambre de Commerce de Haute-Loire (6 %) : 114 000 €

En conséquence, il est proposé d'affecter au titre des contributions statutaires 2 272 186 € en autorisations d'engagement (chapitre 938) selon la répartition suivante :

Bénéficiaire	Objet	Montant de la contribution (Chapitre	Programme budgétaire
--------------	-------	--------------------------------------	----------------------

		938)	
Syndicat Mixte de l'Aéroport Clermont-Ferrand Auvergne (SMACFA)	Contribution annuelle 2025	1 272 186,00 €	P058 – Transports aériens
Syndicat Mixte de Gestion de l'Aérodrome Départemental Le Puy / Loudes (SMGAD)	Contribution annuelle 2025	1 000 000,00 €	P058 – Transports aériens

En conséquence, je vous propose :

CONTRIBUTIONS STATUTAIRES

D'affecter un crédit total de 2 272 186 € en autorisations d'engagement (chapitre 938) selon la répartition suivante :

Bénéficiaire	Objet	Montant de la contribution (Chapitre 938)	Programme budgétaire
Syndicat Mixte de l'Aéroport Clermont-Ferrand Auvergne (SMACFA)	Contribution annuelle 2025	1 272 186,00 €	P058 – Transports aériens
Syndicat Mixte de Gestion de l'Aérodrome Départemental Le Puy / Loudes (SMGAD)	Contribution annuelle 2025	1 000 000,00 €	P058 – Transports aériens

Je vous serais obligé de bien vouloir délibérer sur ces propositions.

Fabrice PANNEKOUCKE

Président du Conseil régional